









POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN



AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

protection de la famille, de l'activité professionnelle, du patrimoine et des emprunts et préparation de la retraite.

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 580 000 adhérents font confiance à AGIPI.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands

groupes d'assurance

au monde.

Être adhérent à AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

L'innovation

AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.

· La proximité et l'écoute

Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez anciens ou nouveaux adhérents. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des agents AXA, des collaborateurs de l'association AGIPI et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part aux enquêtes réalisées pour identifier vos besoins.

• La transparence de l'information

Vous disposez sur agipi.com d'un espace adhérent personnel et sécurisé pour consulter le détail de vos contrats.

Vous suivez l'actualité de l'épargne, de la retraite, de la prévoyance et de la santé, l'évolution des marchés financiers et la vie de l'association avec le magazine AGIPI références, la newsletter agipi.infos et les blogs thématiques.

AGIPI, c'est aussi:

· L'accompagnement des indépendants et des entrepreneurs

Sur agipi.com, vous disposez de l'Espace Entrepreneurs avec une veille réglementaire et des conseils ciblés. Sur le site du laboratoire AGIPI des indépendants et entrepreneurs, vous disposez des études de la chaire AGIPI-KEDGE et du Baromètre AGIPI-OpinionWay de la prise de risque des entrepreneurs et indépendants.

- L'engagement pour un monde durable AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer l'option ESG (environnement, social et gouvernance) en gestion pilotée épargne retraite et propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance. l'unité de compte solidaire Agipi Régions Solidaire, et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). AGIPI a lancé Génération Entrepreneurs Prix AGIPI pour un monde durable pour récompenser les entrepreneurs qui développent des projets innovants au service d'une croissance responsable. Les collaborateurs d'AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.
- · L'aide au bien-être et à la qualité de vie Dans l'espace Zen au travail sur agipi.com, vous accédez à des exercices et conseils pour développer votre mieux-être au travail. Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées.

Quelques chiffres au 31.12.2019



44 ans d'expertise



adhérents



adhésions



contrats FAR, Agipi Santé, CAP (dont CAP Entrepreneur), ARC, CLEF, CLER, FAR PER, PAIR, Agipi Avenir Enfant



d'épargne confiée en gestion d'assurance-vie et retraite

^{*} Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

AVEC LA RETRAITE MADELIN,

VOUS FAITES LE BON CHOIX



Dédiée aux professionnels libéraux, artisans commerçants et exploitants agricoles, la retraite Madelin est une solution complémentaire pour percevoir à la retraite des revenus réguliers à vie, tout en bénéficiant aujourd'hui de déductions fiscales.

Elle offre pour tout cela de nombreux avantages*:



Une gestion souple

- · Vous décidez du montant, du mode et de la périodicité des versements, occasionnels ou réguliers. Il suffit de respecter les minima requis indiqués dans la notice du contrat.
- Vous choisissez, au terme de l'adhésion, des revenus qui vous seront versés sous forme de rente parmi un large choix d'options, modulables selon vos besoins. La rente acquise est revalorisable chaque année.



Une fois à la retraite

La rente versée est soumise à l'imposition sur le revenu dans la catégorie des pensions*.

Elle bénéficie à ce titre de l'abattement de 10 % et est soumise aux prélèvements sociaux*.



Le choix de la sécurité et de la performance

- Votre compte de retraite peut être sécurisée sur le **fonds en euros**. Il est alors revalorisé chaque année grâce aux intérêts financiers attribués.
- Dans un environnement de taux bas, profitez de l'euro-croissance, un support d'investissement de nouvelle génération, entre fonds en euros et supports en unités de compte. Vos versements sont garantis uniquement à l'échéance que vous choisissez (le jour de votre retraite par exemple). En contrepartie, une partie des versements est utilisée sur des actifs plus risqués, offrant à l'échéance une perspective de rendement supérieure à celle du fonds en euros.

- Il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.
- Un rachat partiel diminue proportionnellement la garantie.
- Un rachat total met fin à la garantie.
- Pour diversifier votre compte de retraite et rechercher plus de performance, vous pouvez en placer une partie sur des supports en **unités de compte**, investis sur différents marchés (actions. obligations, immobiliers) et zones géographiques (France, Europe, Monde, Émergents...). À noter : l'investissement sur les supports en **unités de compte**, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.



Un cadre fiscal

- Vous bénéficiez de déductions fiscales sur votre revenu professionnel imposable dans la limite du plafond de déductibilité*.
- Votre adhésion n'est pas soumise à l'impôt de solidarité sur la fortune pendant la période de constitution de la retraite, sauf pour les primes versées après 70 ans.

LES + AGIPI

- La possibilité de sortir avec une rente adaptée à vos priorités : avec réversion, avec annuités garanties ou par paliers.
- Une garantie retraite qui consiste, à chaque versement sur votre adhésion, à acquérir immédiatement une fraction de rente viagère garantie, sans limite dans le temps.
- Avant 50 ans, vous pouvez opter pour la garantie de conversion minimale qui, entre 50 et 65 ans, vous assure d'acquérir votre rente aux mêmes conditions qu'à vos 50 ans (se reporter à la notice du contrat pour les conditions et modalités).
- Avec le FAR, en cas de décès, l'intégralité du capital est assuré grâce à la garantie plancher**, sans limite d'âge ou de montant.

^{*} Selon la législation en vigueur à la date d'édition du document.

^{**} Hors investissement en gestion libre, et sous réserve du maintien de la gestion pilotée ou de la convention.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION

QUI VOUS RESSEMBLE!



A vous de choisir la solution qui répond le mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.

AVEC LA GESTION PILOTÉE,

vous avez tout! Toutes les solutions et options s'ouvrent à vous et vous bénéficiez en prime de l'accompagnement d'un expert. Vous confiez un mandat pour effectuer en votre nom et pour votre compte tout choix d'investissement et de réorientation de votre compte de retraite entre les différents supports d'investissement en unités de compte.

Le mandataire s'appuie sur la compétence d'Architas France*.



CLÉS EN MAIN

GESTION PILOTÉE

FAIRE APPEL À UN EXPERT

Vous bénéficiez de l'expertise d'un professionnel

Accès à l'intégralité

des 70 supports d'investissement AGIPI

2 supports garantis

Fonds en euros ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

Sécurisation des plus-values

Reporting mensuel

de la performance et de la stratégie de gestion

Garantie plancher en cas de décès

CONVENTION AVENIR

DYNAMISER

avec les unités de compte Actions

2 supports garantis

Fonds en euros ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
 - Offensif

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès



Profils de risque des unités de compte de 5 à 6 sur 7

CONVENTION **PATRIMOINE**

FAIRE FRUCTIFIER ET PRÉSERVER

avec les unités de compte Diversifiées

2 supports garantis

Fonds en euros ou fonds euro-croissance

4 profils d'investissement

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
 - Offensif

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès



Profils de risque des unités de compte 4 sur 7

Le "PLUS"

• L'option ESG en gestion pilotée

En choisissant cette option vous privilégiez le financement des entreprises qui prennent en compte les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur stratégie. Vous bénéficiez des atouts et des avantages de la gestion pilotée tout en favorisant des entreprises performantes, au service du développement durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

 La possibilité de souscrire une ou deux nouvelles unités de compte spécifiques à côté de votre type de gestion :

Agipi Régions Solidaire et/ou AXA Selectiv' Immo.

"AVEC LA GESTION PILOTÉE,

JE CONFIE MON

COMPTE DE RETRAITE

À DES PROFESSIONNELS

DE LA GESTION D'ACTIFS.

JE PROFITE AINSI

DES OPPORTUNITÉS

DE MARCHÉ "







NOUVEAUTÉ 2020

Gestion PILOTÉE, une offre enrichie

- 70 unités de compte à travers le monde et sur toutes les classes d'actifs sont à la disposition de votre expert.
- L'option ESG est disponible pour investir de façon responsable.



Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie. L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

^{*} Créée en 2008, la société de gestion Architas France, spécialisée dans la multi-gestion, appartient au groupe AXA. Architas France dispose d'une équipe de recherche dédiée à l'étude des fonds et à la gestion de portefeuille.

FAR, LE CONTRAT

DE CONVICTION ET D'INNOVATIONS



Choisir le contrat FAR, c'est choisir de vraies garanties pour sa retraite.

Mais, c'est aussi de la transparence et des innovations, comme le support de nouvelle génération euro-croissance, le fonds en euros, les unités de compte Agipi Régions Solidaire et AXA Selectiv' Immo, ou encore l'option ESG en gestion pilotée.

NOTRE CONVICTION: L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

De nouvelles possibilités d'investissement*

- **ESG**: avec cette option qui implique une sélection de supports en unités de compte « ESG », vous privilégiez par vos investissements les entreprises ayant les meilleures pratiques dans trois domaines : l'environnement, le social et la gouvernance.

 L'ESG regroupe en trois catégories l'ensemble des pratiques durables et responsables que les entreprises peuvent adopter :
- L'environnement: gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux;
- Le social: prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social;
- La gouvernance : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audits, droit des actionnaires.

Des innovations pour donner du sens à votre épargne*

La mise en place d'une poche dédiée en complément de votre type de gestion qui donne accès à deux unités de compte spécifiques :

- AXA Selectiv' Immo est un OPCI dédié à l'immobilier physique européen pour 60 % de son actif et composé d'autres actifs financiers (actions ou taux).
- Agipi Régions Solidaire est investie dans des entreprises françaises implantées en régions qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local.
- * L'investissement sur les supports « ESG » ou spécifiques présente un risque de perte en capital.



Le saviez-vous ?

20 % des bateaux de plaisance dans le monde sont produits par une société basée en Charente.**

Le leader mondial des conservateurs naturels est basé près d'Avignon ; son produit est issu du romarin.**

** Source : INSEE 2013

ET EN +

- Les garanties optionnelles "de bonne fin" en cas de décès et "exonération des versements" en cas d'incapacité totale du travail ou d'invalidité totale ou partielle, abondent votre adhésion pendant la phase de constitution pour augmenter le capital constitutif de votre compte de retraite (se reporter à la notice du contrat pour les conditions et modalités).
- La garantie plancher en cas de décès, sans limite d'âge, ni de montant. En optant pour une gestion par convention ou une gestion pilotée, vos bénéficiaires recevront au moins les montants, nets de frais, que vous avez investis, augmentés des intérêts acquis sur le FONDS Agipi en euros, sous réserve du maintien de cette gestion.

Les conventions ou la gestion pilotée

- Pour toutes les adhésions, les plus-values des unités de compte sont automatiquement sécurisées chaque année sur le fonds en euros ou le fonds euro-croissance.
- Pour toutes les adhésions, à l'approche de la retraite, l'option Gestion évolutive vous permet de sécuriser progressivement votre compte de retraite vers les fonds en euros ou euro-croissance.

LE CONTRAT FAR EN QUELQUES DATES

1994

Création du contrat 1999

Ouverture aux unités de compte 2007

Ouverture à l'architecture ouverte 2014

Lancement de l'euro-croissance 2015

Lancement de la gestion pilotée 2017

Ouverture de l'option ESG Création de l'unité de compte Agipi Régions



DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- Frais de dossier : aucun.
- Frais sur versement: 5,00 % maximum.
- Frais de réorientation : 0,80 % maximum.
- Frais de changement de gestion : 0,80 % maximum.
- Frais de gestion en gestion pilotée : 1,60 %, dont 0,60 % de frais de mandat.
- Frais annuels de gestion :
- FONDS Agipi en euros : taux annuel de 0,75 %, dont 0,15 % de frais mutualisés de gestion administrative.
- FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % frais fixe majoré de 10 % de la performance financière.
- Supports en unités de compte : 1 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Selectiv' Immo), plus frais éventuels supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».
- Frais d'arrérage de rente : 5 € si trimestriel, 2 € si mensuel.
- Frais de transfert : aucun.

Tous les frais sont indiqués dans la notice de contrat.

UNE OFFRE FINANCIÈRE SIMPLE ET COHÉRENTE

Les supports d'investissement AGIPI sont sélectionnés pour vous permettre d'accéder à l'économie mondiale au travers de zones géographiques, de secteurs d'activités ou de catégories d'actifs (actions, obligations, private equity).

- Profiter des tendances mondiales avec des supports en unités de compte exposés aux marchés actions internationaux :
- Agipi Actions Émergents
 ISIN: FR0010996611
- Agipi Actions Europe ISIN : FR0010606673
- Agipi Actions Monde ISIN: FR0000283749
- Agipi Grandes Tendances ISIN: FR0010492405
- Agipi Innovation ISIN : FR0007024245
- Agipi Monde Durable ISIN : FR0010500603

- Cibler vos objectifs avec des supports en unités de compte diversifiés :
- Agipi Ambition ISIN: FR0000299240
- Agipi Convictions ISIN: FR0011355510
- Agipi Immobilier ISIN : FR0011545680
- Agipi Régions Solidaire ISIN: FR0013218302
- AXA Selectiv' Immo
- AXA Selectiv Immo ISIN : FR0011129717
- Choisir un complément au support en euros avec des supports en unités de compte exposés aux marchés obligataires :
- Agipi Obligations Inflation
 - ISIN: FR0010606681
- Agipi Obligations Monde

ISIN: FR0012749893







Sélection Premium Retraite Madelin 2018 - 2019

Sélection Premiun Retraite Madelin Agricole 2017 - 2018

100

UN CONTRAT MULTI-RÉCOMPENSÉ UNE GARANTIE DE QUALITÉ

En 2019, le contrat FAR a reçu le Label Sélection Premium « Retraite Madelin » du site Good Value for Money. En 2018, il s'est vu décerner le Label Sélection « Retraite Madelin Agricole » du site Good Value for Money et le Label d'Excellence Catégorie retraite Madelin des Dossiers de l'Épargne.

Dans le cadre de la gestion pilotée, AGIPI a sélectionné 59 unités de compte supplémentaires avec l'aide d'Architas France, gérées par les meilleures sociétés de gestion du marché, en particulier pour l'investissement responsable.

AGIPI recherche les expertises des plus grandes sociétés de gestion du marché : AB, Aberdeen Asset Management, Architas, AXA Investment Managers, BlackRock, BNP Paribas Investment Partners, Carmignac, DNCA Finance, Equitis, Fidelity, Invesco, J.P. Morgan Asset Management, Pictet Asset Management, Robeco, Schroders.

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.





Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

Notre Chatbot Agipito

Notre robot répond à vos questions sur la protection sociale et l'épargne retraite.

Informez-vous avec

- prevoyance-agipi.com
- assurancevie-agipi.com
- retraite-agipi.com
- laboratoire-agipi.com
- agipi-fondsdotation.org
- prixagipi-mondedurable.agipi.com

Suivez notre actualité sur

YouTube: youtube.com/c/AGIPI-la-chaine Découvrez nos vidéos pédagogiques et les analyses

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien



Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim volume 21 - n° 1049 Siren 307 146 308